

Nom du site de baignade : GRANDE PLAGE – LA PENDULE

Description de la zone de baignade

- Nature : sable
- Longueur de la plage : 1500 m (avec plage Du Palais de Justice)
- Largeur estran : 250 à 300 m
- Marnage moyen : 3.50 m
- Marnage maximum : 5.60 m
- Dates de la saison balnéaire : 1<sup>er</sup> juin – 30 septembre
- Localisation du point ARS : X : 333 409 m ; Y: 6 610 379 m (Lambert 93)
- Équipement : 2 postes de secours, sanitaires, chenal surf
- Accès aux animaux : interdit pendant la saison balnéaire (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre).
- Autres activités : jeux de plage, buvette/restauration, location de tentes/cabines, club enfants
- Zone riveraine : remblais – route littorale - immeubles
- Occupation du sol : Pas de bassin versant amont : réseau de collecte sur remblais
- Population permanente : 15 600 (sur la commune)
- Population estivale : 80 000 à 100 000 (sur la commune)
- Zone d'affichage des informations : poste de secours

[www.baignades.sante.fr](http://www.baignades.sante.fr)

Qualité du milieu marin



Evolution du classement :

ANNÉE	2014	2015	2016	2017
Classement selon directive de 1976	A	A	A	B
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Bonne qualité

La qualité de l'eau de la plage de la Pendule varie de bonne à excellente qualité vis-à-vis de la Directive baignade de 2006. Les 6 dernières années ont été marquée par des résultats très satisfaisants.

Inventaire des sources potentielles de pollution

**Assainissement eaux usées (collectif) :** Surverse potentielle des eaux collectées via l'émissaire en mer de Phare Rouge, en cas d'événement pluvieux intense (pluies d'orage).

**Assainissement pluvial :** Aucun exutoire pluvial n'est recensé sur la grande plage ; les eaux pluviales collectées sont acheminées vers la station d'épuration, sauf en cas d'événement pluvieux intense (déversement via l'émissaire de Phare Rouge en cas de pluie d'orage).

**Apports maritimes :** La vidange du port constitue un risque potentiel pour la zone de baignade.

**Autres sources :** Fèces d'animaux domestiques observés sur la plage.

**RAPPEL : accès interdit aux chiens et autres animaux même tenus en laisse, par arrêté municipal**

Propositions d'actions

ACTIONS – MESURES COMPLÉMENTAIRES	PROGRAMME DE RÉALISATION
Suivi qualité des déversements de Phare Rouge (en temps de pluie) (déclenchement de la pompe à hélice)	FAIT
Risques liés aux marées : Campagnes complémentaires d'analyse des eaux de baignades par coefficients élevés	Juillet 2018
Mise à jour du profil de baignade	2018 – 2019

Gestion des pollutions à court terme

Mise en œuvre du plan de gestion active basé sur 3 seuils de déclenchement, associés à des analyses rapides et/ou conventionnelles conduisant à 3 niveaux d'actions, dont la fermeture de la plage en cas de dépassement des seuils ANSES.

Gestionnaire : Mairie des SABLES D'OLONNE / Service Institut Sports Océan

Contact : Tél : 02 51 95 15 66

